

République Française
Département de la Drôme
Commune de LES TOURRETTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021
PROCES VERBAL DE SEANCE

Convocation : 29 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Ferrat avec distanciation sociale, port du masque, sous la présidence de Monsieur Pierre BRAYSSE, Maire.

Présents : MM./Mmes BRAYSSE, LAVAL, DEL SOCORRO, ROTH, DUMAS, SILVE, GALLOPIN,
, CHAIX FARGIER DEGIORGIS,

Absents : MM/Mmes VELU, BONNIFACY, MARTINAND, ANTIGNY

Procuration : BONNIFACY à BRAYSSE, MARTINAND à DEGIORGIS et ANTIGNY à LAVAL

Un scrutin a eu lieu, M. LAVAL a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour tel qu'il est prévu dans la convocation.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité et sans réserve.

Observation est faite ici de l'irruption de Gérard MILLIER ancien Maire qui sans être autorisé à interrompre les débats du conseil municipal, interpelle le Maire et lui demande un RDV. Celui-ci lui indique d'avoir à solliciter ce rendez-vous par mail, auquel il lui sera répondu, l'incident étant clos Pierre BRAYSSE fait état de la démarche de la Famille MILLIER concernant les chats errants sur la commune.

L'ordre du jour est repris tel qu'il figure sur la convocation. Le Maire demande toutefois, d'ajouter une autre délibération urgente, et qui concerne l'extension du parc de vidéoprotection .Le conseil accepte à l'unanimité.

Préambule FINANCES :

La parole est donnée à JP LAVAL Adjoint chargé des finances pour présenter les taux d'imposition 2021 et le budget primitif 2021.

Chaque conseiller a reçu avec sa convocation une note de synthèse retraçant les perspectives financières de la commune tant en ce qui concerne le fonctionnement que les investissements étroitement dépendants l'un de l'autre.

Considérant que les produits de la commune proviennent pour l'essentiel des impôts locaux, il est important que la démographie du village soit en augmentation et que la commune favorise en permanence la construction de logements ; ce qu'elle s'emploie à réaliser sans cesse.

L'examen du budget primitif dont il faut savoir que les chiffres arrêtés au 31 décembre 2020 sous la forme du compte administratif 2020 ont été approuvés par le conseil municipal du 11 février 2021.

1 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE :

Sur proposition du Maire, les taux de la fiscalité locale ne sont pas augmentés. Ceci étant précisé, JP LAVAL indique que la suppression par l'Etat du revenu fiscal de la Taxe d'Habitation, il y aura une compensation, mais celle-ci sera figée valeur du 31 décembre 2017, par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département.

Ainsi les taux applicables en 2021 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 0 Supprimée
- Taxe foncière propriétés non bâties inchangées : 59.88%
- Taxe sur les propriétés bâties ; 11.81 % + 15.51% : 27.32%. (15.51% étant le taux Départemental)

Le revenu de la commune en 2021 sera sensiblement égal à celui perçu en 2020. La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et ou représentés.

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

L'examen des comptes primitifs et prévisionnels 2021 sont présentés en dépenses et recette de fonctionnement ainsi qu'en dépenses et recettes d'investissements. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de 709 412 euros, les dépenses et recettes d'investissements équilibrées à la somme de 445 529 €. Le budget primitif global de la commune s'élève à la somme totale de 1 154 941 €.

Sur le budget de fonctionnement Pierre BRAYSSE apporte des précisions au Conseil municipal et en particulier à Esther GALLOPIN qui sollicite des indications sur certains comptes de dépenses qui regroupent plusieurs dépenses d'un même chapitre.

S'agissant des dépenses d'investissements, Pierre BRAYSSE cite les investissements qui seront réalisés en 2021 notamment :

- L'agrandissement de la cantine
- Remplacement d'une partie de l'éclairage public suite à l'enfouissement de certains réseau EDF
- Renforcement du parc de caméra de la vidéoprotection.
- Création de 2 nouveaux poteaux incendies
- Du matériel divers (service techniques et école)
- Panneaux de signalisation et marquage routier
- Le cheminement d'une partie sur la RD 598
- Aire de Jeux
- Extension columbarium

Pour ne citer que les plus importants pour un total de 442 529 €

En termes d'économie de charge de fonctionnement est évoquée l'hypothèse d'un arrêt de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin. Une réflexion sera conduite sur ce point qui est à mettre en perspective avec les problèmes de sécurité et le fonctionnement de la vidéoprotection.

Le budget primitif 2021 (fonctionnement et investissement) est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 – VENTE DE LA PARCELLE AD 287:

La nécessité de trouver de l'autofinancement pour les exercices comptables à venir d'ici la fin du mandat en 2026, amène la commune à vendre des parcelles de terrain à bâtir lui appartenant. Pierre BRAYSSE Maire indique que prochainement une parcelle AD 287 rue des romarins pourra être vendue au prix de 35 000 € pour une surface d'environ 625 m² à Monsieur Stéphane LASCOMBE premier acquéreur intéressé. Le conseil municipal a accepté cette proposition à l'unanimité des membres présents et ou représentés et habilite le maire à poursuivre l'opération et engager le déclassement d'une partie du domaine public (parking) en domaine privé de la Commune.

4 – RENFORCEMENT DU RESEAU SDED :

Le Maire avait demandé en son temps au SDED de voir s'il était possible de renforcer le réseau et l'enfourir chaque fois que l'opportunité se présentait et ceci sans intervention financière de la commune. Il est présenté au conseil aujourd'hui le projet de distribution renforcée réseau BT à partir du poste CNR. Le conseil municipal est très favorable à ce projet considérant que la dépense prévue par le SDED est de 354 440.66 HT et que la commune n'intervient pas dans le financement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et ou représentés ce projet de renforcement BT.

5 – RENFORCEMENT DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION :

A l'usage que l'on a désormais du réseau communal de vidéoprotection, on constate qu'il y a certaines zones qui ne sont pas suffisamment couvertes par les caméras existantes. Le Maire précise les lieux mal surveillés et propose de poser des caméras supplémentaires au relais du stade, à l'angle de la rue E.Loubet et rue de Provence à proximité des conteneurs d'ordures ménagères. Il a négocié le prix et autres conditions avec la société SPIE CITY NET WORKS entreprise la mieux disante au prix de 24 922.50 €HT. A l'unanimité des membres présents et ou représentés le conseil municipal a accepté cette proposition. Demande de subvention à la Région sera sollicitée dès que possible avant le démarrage des travaux.

QUESTIONS DIVERSES :AGGLO OPERATION COMPOSTAGE:

Jean-Sébastien SILVE correspondant « Opération compostage » à la Communauté d'Agglomération de MONTELMAR développe l'opération de compostage partagé envisagé par le service des ordures ménagères puisqu'il s'agit d'un moyen pour ne pas trop augmenter la TASCOM. Avant d'en arriver au compostage individuel, il convient de mettre en place un compostage communal, un composteur collectif serait positionné à un endroit à définir (probablement sur le parking à proximité de l'école) pour collecter les déchets « compostables » des Tourrettois.

Jean-Sébastien SILVE cherche des bonnes volontés pour l'aider dans cette démarche biologique. (il est joignable par l'intermédiaire du secrétariat de mairie.)

COMMISSION SPORT :

Esther GALLOPIN fait un compte rendu des travaux de la commission sports à laquelle elle participe et dont la présidence est assurée par JL ZANON Maire de LA COUCOURDE. Elle précise notamment que le centre aquatique ALHOA sera ouvert au scolaire dès le 26 avril 2021 et probablement avec les règles sanitaires en vigueur l'ouverture de la piscine étendue au grand public. Elle fait part de la rénovation et de la réorganisation de la base de loisirs ouvert à tout public résident dans l'une des 27 communes de l'AGGLO.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES : intervention de P.BRAYSSE Maire

Sans revenir sur l'interruption du conseil par G.MILLIER en début de séance Pierre BRAYSSE indique que ce dernier nous reproche de ne pas être présents aux différentes réunions de l'Agglomération. Il indique que soit lui-même ou JP LAVAL nous avons toujours participé à toutes les réunions auxquelles nous étions conviés.

Le Maire rappelle qu'une visite de la Centrale nucléaire de CRUAS est possible après les contraintes de la crise sanitaire ; ceux ou celles que cela intéressent qu'ils veuillent bien se manifester rapidement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne souhaitant prendre la parole, le Maire lève la séance à 20h30

Les Tourettes, le 12 avril 2021

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Pierre LAVAL

Pierre BRAYSSE

Date d'édition : 28 mai 2021